



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 05/08/2022
Reçu en préfecture le 05/08/2022
Affiché le **SLO**
ID : 059-215904897-20220805-ARRETE0508_22-DE

Délégation du Conseil Municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Marché public – procédure adaptée

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122 -22 du CGCT,

Vu le projet d'aménagement urbain et paysager, mise aux normes d'accessibilité des accès des écoles du centre et de leur parvis,

Vu la nécessité de recruter un maître d'œuvre,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée,

Considérant que la proposition du groupement SARL Autrement Dit, 30, rue des Glycines, 59500 LILLE/ SARL Strate, 14, rue Haddock, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

Article 1 : La mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement urbain et paysager, mise aux normes d'accessibilité des accès des écoles du centre et de leur parvis est confiée au Groupement SARL Autrement Dit/SARL Strate pour un montant de 28 080,00 €HT (taux : 3.90%).

Article 2 : Le Groupement sera informé de la décision d'attribution.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 4 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet, publiée dans le registre des délibérations et sur le site Internet de la commune.



Fait à Raimbeaucourt,
Le 05 août 2022
Le Maire,

Alain MENSION

Envoyé en préfecture le 05 août 2022

Reçu en préfecture le 05 août 2022

Identifiant de télétransmission : 059-215904897-20220805-ARRETE0508_22-DE

Publié sur le site Internet le 05 août 2022